Conférence de presse « 16 jours contre la violence basée sur le genre »

Intervention de Magali Ginet Babel
Directrice générale des Etablissements publics pour l'intégration (EPI), Genève

24 novembre 2025

Tout d'abord en quelques mots,
Les EPI sont une institution publique clé de l'inclusion à Genève, engagée dans l'accompagnement individualisé d'adultes en situation de handicap et de personnes en insertion sociale et professionnelle. Nos prestations s'articulent autour du logement, du travail et des loisirs. Nous accueillons environ un tiers des adultes en situation de handicap du canton, soit 1'100 bénéficiaires. Il s'agit principalement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou/et des troubles psychiques. En parallèle, nous accompagnons chaque année plus de 1'200 personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Nous avons compris que ne pas nommer la violence et les discriminations de genre dans les institutions, c'était contribuer à leur invisibilisation. Longtemps, nous avons focalisé l'effort sur le handicap ; or les inégalités de genre traversent la vie de chacun-e et le handicap peut les amplifier. S'y attaquer, c'est protéger et rendre l'inclusion concrète.
Cette initiative s'inscrit dans notre volonté affirmée et dans notre vision institutionnelle reformulée comme suit : dans une société inclusive, que les EPI contribuent à bâtir, chaque personne peut s'épanouir pleinement avec ses singularités.

Avec le projet « ADN » ou « Au-delà de la norme », nous avons visé à :

1. **Favoriser l'implication des bénéficiaires et faire entendre leur voix :**
   Développer une méthodologie collaborative, soutenue par la Haute Ecole de travail social de Genève, pour promouvoir la participation active des bénéficiaires, au sein des EPI et au-delà.

2. **Mener une réflexion :**
   Explorer les questions de discrimination et d'égalité, autour de la participation, du handicap, de l'autodétermination et du genre.

3. **Participer pleinement à ces questions de société :**
   Encourager les liens entre l'institution et la société afin de faciliter la participation des bénéficiaires à la vie citoyenne et leur inclusion dans des associations engagées contre les discriminations, ainsi que dans les causes qui leur tiennent à cœur.

En résumé, ADN est un projet qui permet à chaque personne de s'exprimer et de contribuer activement à l'évolution des pratiques au sein de l'institution et au-delà. Il vise également, avec les personnes concernées, à développer la prise de conscience de leur légitimité à faire entendre leur voix, tout en explorant et en proposant des moyens diversifiés pour favoriser leur participation.
C'est une démarche qui nous pousse à réfléchir ensemble, à nous questionner et à évoluer ensemble.
C'est aussi une ouverture vers l'extérieur, pour que les EPI et leurs acteurs soient engagés dans les débats et actions autour de l'inclusion

L'impact déjà observé à ce stade, c'est que les personnes en situation de handicap prennent conscience qu'au-delà de leurs devoirs, elles ont aussi des droits – s'exprimer, refuser, consentir – et demandent notre appui pour les comprendre et les faire valoir.
Les demandes formelles qu'elles nous ont fait à ce stade, c'est principalement de les aider à se faire connaître auprès de la société, des associations qui militent pour l'accès aux droits citoyens pour toutes et tous ainsi qu'auprès du personnel médical.

Nous comprenons que les obstacles repérés dans la littérature se vérifient sur le terrain, en particulier l'accessibilité limitée des dispositifs d'écoute et de signalement (information peu claire, formats inadaptés, parcours complexes). Et nous nous voyons confirmé que — et c'est décisif — la première étape pour nous consiste à outiller la communication : développer les moyens d'expression, de prise de conscience et de transmission des besoins, au-delà du handicap.
L'objectif est que les personnes puissent nommer ce qu'elles vivent, reconnaître que ce n'est pas normal, et exercer leurs droits : dire non, consentir, dénoncer et être défendues.

Nous n’avons ni modèle ni vérité à imposer. Notre ambition est plus simple : avancer ensemble vers une participation sociale réelle, car c’est aussi par-là que passe la sécurité des personnes que nous servons.

Dans le monde « ordinaire », la question du consentement est déjà sensible ; elle l’est d’autant plus en contexte de handicap. Notre responsabilité commune est de créer les conditions pour que chacun-e comprenne qu’iel a le droit de dire “oui” ou “non”**,** que ce “non” soit entendu et respecté, et que toute atteinte puisse être nommée et signalée.

Je crois profondément que nous avons une obligation d’agir : accompagner**,** rendre accessible l’information**,** outiller l’expression**,** et coopérer entre institutions pour que ces droits deviennent effectifs au quotidien.
Devenir des acteur-ices de ce processus, c’est notre devoir. Ça vaut vraiment la peine de se lancer avec nos bénéficiaires dans l’aventure.